Nations Unies S/2007/306



Conseil de sécurité

Distr. générale
23 mai 2007
Français
Original : anglais

Lettre datée du 22 mai 2007, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une communication datée du 11 mai 2007 que j'ai reçue du Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter cette communication à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) **Ban** Ki-moon

07-35702 (F) 050607 050607

Annexe

Lettre datée du 11 mai 2007, adressée au Secrétaire général par le Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

En application des résolutions 1386 (2001) et 1510 (2003) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un rapport sur les activités de la Force internationale d'assistance à la sécurité portant sur la période allant d'octobre 2006 à février 2007. Je vous serais reconnaissant de bien vouloir en transmettre le texte au Conseil de sécurité.

(*Signé*) Jaap **de Hoop Scheffer**

Pièce jointe

Rapport trimestriel sur les activités de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS)

Introduction

1. Par sa résolution 1510 (2003), le Conseil de sécurité a prié le commandement de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) de lui transmettre des rapports sur l'exécution de son mandat. Le présent rapport est le douzième de la série et porte sur la période allant d'octobre 2006 à février 2007.

2. En février 2007, l'effectif de la Force internationale d'assistance à la sécurité était de 33 891 soldats de 26 pays membres de l'OTAN et de 625 soldats de pays non membres.

Situation de la Force internationale

3. La Force internationale a accru sa présence et elle est désormais chargée d'assurer une assistance à la sécurité sur l'ensemble de l'Afghanistan. Elle entretient aussi des liens de coopération et des relations mutuellement bénéfiques avec la coalition dirigée par les États-Unis en Afghanistan dans le cadre de l'opération « Liberté immuable ». Les forces coalisées qui n'ont pas été placées sous le commandement de l'OTAN continuent de veiller à la liberté de mouvement partout en Afghanistan, ce qui a facilité la mise en place des forces de sécurité nationales afghanes et des opérations antiterroristes.

4. L'opération Oqab, qui a commencé le 28 octobre 2006, avait pour but d'ébranler les forces d'opposition armée pendant l'hiver, tout en conservant à la Force internationale sa liberté de mouvement, notamment le long de la route 1 qui relie Kaboul à Hérat, et de sécuriser la création et l'expansion de zones de développement afghanes dans les régions instables. L'opération Oqab est une étape importante dans les progrès accomplis, de concert avec le Gouvernement afghan, dans la planification et l'exécution d'opérations sur l'ensemble du théâtre de guerre.

5. Le passage progressif, dans tout l'Afghanistan, à la seconde phase de l'opération Oqab s'est achevé à la mi-janvier avec le Commandement régional sud. Cette phase s'est caractérisée notamment par des opérations le long de la frontière afghano-pakistanaise, destinées à empêcher les insurgés de regrouper leurs forces et de donner la priorité aux opérations, en perturbant et en bloquant leurs sanctuaires, en stoppant les infiltrations et en leur coupant les vivres tout au long de l'hiver.

6. Le transfert du quartier général de la FIAS IX au quartier général de la FIAS X a eu lieu de novembre 2006 à février 2007. Il a abouti, le 4 février 2007, à la passation du commandement du général David Richards au général Dan McNeill.

Situation générale en matière de sécurité

7. Pendant la période considérée, les forces d'opposition armée ont concentré leurs actions sur le sud et l'est. Contrairement aux années précédentes, elles n'ont pas eu de regain d'activité avant l'arrivée de l'hiver.

8. Elles ont mené une campagne d'attentats peu risqués mais ayant un grand impact, aidées en cela par un gros effort de propagande visant à discréditer le Gouvernement afghan et la Force internationale. Les préoccupations concernent

surtout les attentats-suicides, qui ont été multipliés par cinq en 2006 par rapport à 2005. En effet, il y a eu 130 attentats-suicides (dont 38 tentatives) en 2006 contre 25 (dont 7 tentatives) en 2005. Pendant la période considérée, les forces d'opposition armée ont montré qu'elles cherchaient de plus en plus à cibler les civils afghans et étrangers et à engager le combat avec la Force internationale dans l'intention de faire des victimes civiles.

Évaluation de la sécurité dans la région

9. Dans la zone du Commandement régional de Kaboul, le nombre des attentats perpétrés par les insurgés a considérablement diminué, en raison surtout des opérations lancées par les forces de sécurité nationales afghanes et la Force internationale, qui ont notamment perturbé les cellules qui commettent des attentats au moyen d'engins explosifs artisanaux, à la fois dans la capitale et dans les provinces alentour, du renforcement de la sécurité autour du centre de Kaboul et dans les infrastructures et bâtiments sensibles, de la politique de la main tendue en direction des chefs traditionnels et tribaux et de la bonne coordination, par le Commandement, de l'utilisation des fonds destinés à la reconstruction et au développement. Cela semble avoir contraint les insurgés à privilégier des cibles jugées plus « faciles » au sein des forces de sécurité nationales afghanes et de la Force internationale dans les quartiers excentrés de Kaboul, où les contrôles sont moins efficaces.

10. Les incidents survenus dans la zone du Commandement régional nord sont comparables à ceux de la dernière période considérée. Des opérations efficaces menées contre les insurgés à l'aide du renseignement ont permis de réduire les activités dans la plus grande partie de la région. Les attaques contre les forces de sécurité nationales afghanes ont diminué quelque peu par rapport à l'an dernier, et les attentats contre les organisations internationales ou les ONG, quoique rares, surviennent encore. La plupart de ces attentats sont perpétrés par des criminels, mais il n'est pas à exclure que les forces d'opposition armée en soient parfois les auteurs. Des personnalités politiques ayant un grand poids ont cherché à s'affirmer dans cette région en s'alliant, ce qui pourrait contrecarrer l'influence qu'y exerce le Gouvernement afghan.

11. Dans la région du Commandement régional ouest, la situation est demeurée relativement stable, les forces d'opposition armée continuant de concentrer leurs efforts sur la province de Farah, notamment sur les grands axes de communication. Les attentats ont été à la fois directs et asymétriques. Les activités menées par les insurgés et les criminels se sont poursuivies dans une grande partie de la région, notamment dans les provinces de Hérat et de Badghis.

12. La région du Commandement régional sud a été le point de mire des insurgés taliban. L'isolement de Kandahar reste un objectif primordial des forces d'opposition armée, comme en témoigne la concentration des combattants taliban à l'ouest de la ville. Après l'opération Méduse, des insurgés se sont infiltrés à nouveau dans les districts de Panjwayi et Zhari. L'opération Baaz Tsuka qui a suivi a considérablement perturbé le commandement et la conduite des opérations des Taliban dans le Kandahar occidental. Dans la province de Zaboul, les insurgés, armés de bombes artisanales et d'armes légères, ont cherché à couper la route 1 en tendant des embuscades. En Uruzgan, les forces d'opposition armée se sont essentiellement contentées de riposter, les insurgés cherchant à sécuriser leurs

sanctuaires au cœur de la province. Des opérations efficaces menées à leur encontre, conjuguées à une coordination étroite avec les structures tribales et traditionnelles et les ONG dans la province d'Uruzgan, ont concouru à calmer le jeu dans les parties de la province sillonnées par l'équipe provinciale de reconstruction dirigée par les Néerlandais. C'est aussi en raison des rigueurs de l'hiver que les forces d'opposition armée ont perpétré moins d'attentats.

13. Dans la région du Commandement régional est, les activités menées par les forces d'opposition armée ont suivi la tendance générale et se sont concentrées autour de Paktika, Pakztya, Khost, Nouristan, Nangahar, Kunar et Ghazni. La venue d'insurgés en provenance de zones tribales sous juridiction fédérale pakistanaise est toujours préoccupante dans les provinces de Paktika, Pakztya et Khost. Les opérations de la Force internationale ont eu un effet important sur l'activité des insurgés à l'intérieur du pays, les refoulant vers les régions frontalières et réduisant l'efficacité de leurs attaques. L'arrivée de l'hiver y a contribué aussi.

Dispositions en matière de sécurité

14. Pendant la période considérée, diverses dispositions ont été prises localement en matière de sécurité. Des accords ont été conclus dans les provinces de Helmand et Khost. Outre l'accord avec les chefs de tribu signé avec le Gouvernement pakistanais en septembre 2006, des tribus de part et d'autre de la frontière afghano-pakistanaise dans les régions de Kunar et Nouristan ont signé un accord de sécurité transfrontalier en décembre 2006. Enfin, au début de janvier 2007, le Gouverneur de la province de Helmand, Assadullah Wafa, qui venait d'être nommé, a énoncé les grandes lignes de divers protocoles de sécurité qui devaient orienter les chefs de tribu locaux dans leurs efforts visant à assurer la sécurité de manière durable. Il convient de noter que la teneur de ces accords varie considérablement.

La démobilisation des groupes armés illégaux

15. En général, la démobilisation des groupes armés illégaux a été décevante jusqu'ici, aucune évolution importante n'ayant été constatée depuis le dernier rapport. Le Gouvernement afghan a néanmoins amorcé une révision des structures et méthodes de la stratégie de démobilisation, à laquelle participent la communauté internationale et la Force internationale. De l'aveu des dirigeants afghans, le fait que des individus liés aux groupes armés illégaux occupent des postes d'influence et de prestige aggrave l'insécurité dans le pays. Le Président Karzaï a donné son aval à la révision de la stratégie, et au plan d'action qui en découle, lequel met en relief un certain nombre de dossiers clefs qu'il est impérieux de traiter au niveau global ou stratégique pour faire progresser le programme conformément aux conditions convenues dans le cadre du Pacte pour l'Afghanistan. Il s'agit notamment d'obtenir un soutien politique accru du Gouvernement afghan à tous les niveaux et d'adopter des textes de loi appuyant la démobilisation. Quelques succès ont été obtenus dans les provinces de Takhar et Kapisa. La participation des gouverneurs, qui sont tenus de communiquer la liste des groupes armés illégaux qui observent ou non les règles, pourrait également redynamiser le processus.

16. Fort de l'engagement personnel du Pr Mujadeddi, le programme Takhim-e-Sol, (Renforcer la paix) a essaimé et compte désormais 11 antennes sur le terrain; il a assuré plus de 3 000 réconciliations malgré des moyens financiers dérisoires. La Force internationale y participe, notamment en apportant un concours aux équipes

chargées de la reconstruction provinciale. Elle continue d'encourager la communauté internationale et les ONG internationales à apporter leur soutien à ce programme afghan. Bien qu'il n'y ait pas de lien proprement dit entre la démobilisation et le programme, des membres du Secrétariat commun chargé de la démobilisation et de la Commission du programme ont fait valoir que la mise en commun d'informations entre l'un et l'autre serait utile et que des synergies plus grandes faciliteraient les deux processus.

Lutte contre les stupéfiants

17. La culture du pavot s'étant accrue de 59 % en 2006, il est indispensable de mieux appliquer la Stratégie nationale afghane de lutte contre la drogue. Le lien entre l'insurrection et la culture du pavot est de plus en plus manifeste. Le Gouvernement afghan est désormais beaucoup mieux armé pour lutter contre les stupéfiants grâce à des initiatives encourageantes parrainées à la fois par le Ministère de la lutte contre les stupéfiants et le Ministère de l'intérieur. La Stratégie nationale afghane de lutte contre la drogue est mise en œuvre dans l'ensemble du pays. En janvier 2007, le Ministère de la lutte contre les stupéfiants a mis en place une cellule afghane de coordination de l'éradication de la culture du pavot qui centralise les opérations. Ces opérations se sont déroulées à l'aide de moyens mécaniques et manuels dans la province de Helmand de janvier à mars 2007, et elles seront probablement étendues à la province de Badakhshan ou Balkh à compter d'avril 2007, pendant trois mois encore.

18. Les gouverneurs des 12 provinces où est cultivé le pavot semblent soutenir les efforts du Gouvernement afghan, et certains mènent leur propre campagne d'éradication. La Force internationale s'efforce d'entretenir des contacts étroits avec les gouverneurs provinciaux pour assurer la sécurité pendant ces opérations.

19. Le Gouvernement afghan a confié à une agence publicitaire la campagne d'information sur la lutte contre les stupéfiants. La Force internationale ne participe pas aux opérations d'éradication.

Armée nationale afghane

20. L'armée nationale afghane a du mal à fidéliser ses effectifs – ce qui explique que le plafond autorisé de 70 000 soldats est loin d'être atteint – mais elle poursuit son développement. Selon les estimations, 15 000 soldats sont immédiatement opérationnels, mais l'armée afghane n'a pratiquement pas eu de répit depuis plusieurs années. Toutefois, elle se comporte bien au combat, tout particulièrement lorsque des conseillers y sont incorporés.

21. Le Commandement mixte de transition en matière de sécurité en Afghanistan assure le gros de la formation, de l'encadrement et de l'équipement de l'armée nationale afghane et collabore étroitement avec le Ministère de la défense pour améliorer la fidélisation et intensifier le recrutement et la formation. Il y a lieu d'accroître la formation, l'encadrement et le soutien aux liaisons opérationnelles, toutes fonctions assurées par les équipes de tutorat et de liaison de la Force internationale. L'armée nationale afghane ne dispose pas de certains outils de combat et l'offre de tels matériels fait aussi défaut. L'OTAN a récemment offert d'aider le Commandement mixte de transition en matière de sécurité en Afghanistan à équiper l'armée nationale.

Police nationale afghane

22. La Police nationale afghane souffre encore de graves carences auxquelles il convient de remédier en priorité car le développement de la Police nationale est indispensable pour assurer la sécurité en Afghanistan. Un accroissement de l'aide internationale à la formation de la police est en chantier sous les auspices de l'Union européenne. Un appui logistique a été sollicité auprès de l'OTAN par l'intermédiaire des équipes provinciales de reconstruction. L'OTAN est en train de fixer les modalités du concours qu'elle apportera à la Mission de police de l'Union européenne en Afghanistan.

23. Alors qu'il fallait créer l'armée *ab nihilo*, il en va tout autrement pour la Police nationale, puisqu'il faut la réformer surtout. Le nombre de gardiens de la paix faisant partie de la Police nationale n'a pas été précisé avec certitude par le Ministère de l'intérieur ni par la communauté internationale. Le Commandement mixte chargé de la transition en matière de sécurité compte les recenser afin de déterminer l'effectif réel de la Police nationale sur le terrain. La délinquance et la corruption font obstacle à l'état de droit et il convient de les faire disparaître à tous les niveaux. Le Président s'est attaché lui-même à révoquer des fonctionnaires de police prévaricateurs et incompétents, ce qui était essentiel et le reste d'ailleurs. La revalorisation et le versement régulier des traitements ainsi que l'amélioration de la formation et de l'équipement des policiers permettront à ceux-ci de céder moins facilement à la tentation de la corruption.

24. Des solutions pragmatiques en matière de sécurité ont obtenu quelque succès. La Police auxiliaire nationale afghane est désormais à pied d'œuvre dans 15 provinces. Un renfort de 700 policiers auxiliaires a été approuvé pour la province de Kandahar et, en janvier 2007, le Groupe chargé de la coordination des politiques a approuvé le lancement de la formation de policiers auxiliaires dans la région du Commandement régional est et à Hérat, à condition de ne pas dépasser le chiffre total de 11 271 policiers auxiliaires. Des solutions à long terme concernant la formation, l'équipement, la rémunération et à la pérennisation de la Police auxiliaire nationale ainsi que les relations hiérarchiques avec le gouvernement central et les autorités locales sont encore en chantier.

25. La Police afghane de maintien de l'ordre civil est un nouveau corps qui se composera à terme de 5 000 policiers. Elle vient remplacer la Police de réserve afghane et constituera au sein de la Police nationale un corps de grande qualité, plus mobile, mieux équipé et rapidement opérationnel. Elle constituera un groupe d'intervention antiémeute dans les villes et assurera une présence plus soutenue dans les zones rurales où les menaces sont lourdes. Le Commandement mixte chargé de la transition en matière de sécurité constituera, formera, équipera et déploiera une capacité opérationnelle initiale avant le 10 mai 2007 pour la Police afghane de maintien de l'ordre civil.

Réforme de la justice et état de droit

26. Du point de vue de la Force internationale, l'action internationale dans ce domaine progresse lentement, ce qui est très problématique puisque les efforts tendant à améliorer la sécurité s'en trouvent compromis. La communauté internationale se réunit tous les mois depuis octobre au sein du Groupe international de coordination de la réforme de la justice, coprésidé par l'Italie et la MANUA. Les États-Unis ont présidé une conférence à Doubaï en décembre, tandis que l'Italie et

l'ONU coprésideront une conférence de haut niveau à Rome en juillet. Ces mécanismes ont redynamisé la Stratégie intérimaire de développement national en Afghanistan dans le domaine de la justice. Il existe maintenant des stratégies intérimaires pour la Cour suprême du Ministère de la justice et le Bureau du Procureur général. Elles seront peaufinées à la faveur de la cinquième réunion du Conseil commun de coordination et de suivi le 1er mai, à temps pour la Conférence de Rome. L'Italie s'est assuré les services d'un expert-conseil pour aider à intégrer les stratégies en amont de la Conférence de Rome, qui orienteront dans l'avenir l'aide des donateurs. Les résultats escomptés ne sont toujours pas visibles.

27. On a également recensé quelques réalisations d'ordre militaire pendant la période considérée. La Force internationale collabore étroitement avec le Commandement mixte de transition en matière de sécurité afin d'assurer la continuité des activités et d'améliorer l'appréciation provinciale de la situation et de l'activité dans le secteur de la justice.

28. En collaboration avec l'équipe du Commandement mixte chargée d'assurer l'état de droit, la Force internationale continuera de favoriser la coordination des efforts militaires dans ce domaine. La mobilisation des dirigeants clefs se poursuivra. À cet égard, on mettra à profit les liens et les contacts du Commandement mixte auprès des fonctionnaires de justice afghans et on maintiendra et renforcera les relations avec la Commission indépendante des droits de l'homme en Afghanistan. La Force internationale et le Commandement mixte sont déterminés à conjuguer leurs efforts dans la conduite de ce projet.

Pays voisins

29. Une action internationale concertée est en cours pour améliorer la coopération entre le Pakistan et l'Afghanistan et les encourager à trouver dans de nombreux dossiers des solutions qui seront mutuellement avantageuses. Pour accompagner cette action de renforcement des relations bilatérales, la Force internationale a joué un rôle de premier plan dans la Commission tripartite (Afghanistan-Pakistan-Force internationale). La Commission continue de favoriser la collaboration entre militaires et constitue l'instance la plus importante pour assurer la coordination avec les militaires pakistanais le long de la frontière. Il est indispensable d'entretenir de bonnes relations entre les deux armées afin de faire échec aux forces d'opposition armée en mettant à profit la collaboration entre les différents niveaux de commandement au sein de l'Organisation. La Commission continuera de jouer un rôle crucial à cet égard. Outre ces efforts tournés vers les militaires, il est essentiel de mener des actions auprès de la population civile afin de faire face à la situation de part et d'autre de la frontière et de priver les forces d'opposition armée de leur liberté de mouvement. En outre, il faut consentir un vaste effort international pour améliorer les conditions d'existence de tous les frontaliers, les perspectives d'emploi et les possibilités de scolarisation et répondre aux doléances des tribus et des ethnies, dans le cadre d'une stratégie anti-insurrectionnelle globale pour la zone frontalière.

30. On a constaté une amélioration dans d'autres relations régionales, comme en témoignent les projets d'investissement indiens et chinois en Afghanistan.

Capacité du Gouvernement afghan

31. Le Groupe chargé de la coordination des politiques conduit par le Président Karzaï et vivement encouragé par la communauté internationale, notamment le commandant de la Force internationale, a su préserver l'élan donné par diverses initiatives du Président et du Gouvernement afghans dans les régions instables. La Force internationale continue d'apporter un concours important au Groupe et de favoriser son action pour en assurer l'utilité et l'efficacité à long terme.

32. À l'échelon infranational, conformément aux systèmes traditionnels, de plus en plus d'arrangements de proximité sont conclus qui tiennent compte des particularismes locaux. Le Gouvernement afghan est favorable à de tels accommodements car il considère que « les problèmes locaux appellent des solutions locales ou tribales », pourvu que les populations en bénéficient et que ces arrangements ne portent pas atteinte à la légitimité du Gouvernement. Ainsi, l'Afghanistan définit lui-même les solutions les plus adaptées à ses problèmes.